

Associations. En France, 600 radios associatives sont implantées sur les territoires.

Pluralisme et éducation populaire

■ Si les mutuelles ont leurs revues, les associations peuvent avoir leurs radios. En France, on compte plus de 600 radios locales privées à statut associatif, implantées sur l'ensemble des régions.

Le Syndicat national des radios libres (Snrl), organisation professionnelle de l'audiovisuel, les représente. "Il a notamment pour vocation de négocier et de signer tous les accords sociaux collectifs avec les organisations syndicales de salariés", indique son président Emmanuel Boutherin.

Les radios associatives sont chargées de missions de service public (information locale, santé, sécurité) et de la promotion de la diversité culturelle sur leur zone d'émission (entre 30 et 100 km de rayon en moyenne). "Leur contenu est contrôlé par le Conseil supérieur de l'audiovisuel, rappelle-t-on au Snrl. Grâce à la richesse de l'activité de ces radios et après de nombreux débats parlementaires en 1981 et 1984, la loi de 1986" sur la liberté de la communication "a consacré l'existence d'un

secteur de l'économie sociale de la radiodiffusion, doté d'un nombre significatif de fréquences et d'un système de financement garanti par la puissance publique : le Fonds de soutien à l'expression radiophonique."

Ce secteur de l'économie sociale exploite en France métropolitaine et dans les départements d'Outre-mer 914 fréquences sur les 3 000 allouées au secteur privé de la radiodiffusion. Il emploie près de 3 000 salariés, dont 270 journalistes professionnels, et génère un chiffre d'affaires de 63 millions d'euros, essentiellement réinvestis sur les territoires. Emmanuel Boutherin insiste sur cette notion de proximité : "Ces radios s'adressent à une population sur un territoire, une ville, une vallée, et sont très implantées en milieu rural. Indépendantes des pouvoirs politiques, confessionnels, financiers, elles respectent le pluralisme et jouent un rôle important en matière d'éducation populaire et de diversité culturelle."

En ce sens, le Snrl, par ailleurs

membre du Conseil d'administration de l'Usgeres*, développe une politique internationale, en estimant que "La radiodiffusion portée et réalisée par les organismes communautaires, associatifs et coopératifs dans le monde, est un élément fondamental de promotion de la diversité culturelle, de compréhension mutuelle entre les peuples, de sécurité des populations et de régulation dans les systèmes nationaux d'attribution de la ressource publique hertzienne."

Au niveau de l'indépendance et de la qualité de l'information, il est à noter que le Snrl est pour l'instant le seul syndicat patronal de médias, avec la Fédération française des agences de presse, à avoir signé la proposition des Assises internationales du journalisme pour l'intégration d'une charte éthique à la convention collective des journalistes.

JDG

▲ *Union des syndicats et groupements d'employeurs représentatifs dans l'économie sociale.



Emmanuel Boutherin, président du Snrl



Retrouvez votre rubrique
Economie Sociale
réalisée en collaboration
avec la Chambre
Régionale d'Economie
Sociale et solidaire
un mardi sur deux